



NOM PRENOM	GRADE UNL	FACULTE	INSTITUT Unité de recherche	DIRECTEUR / DIRECTRICE DE THESE	TAUX ACTIV.	DEBUT D'ACTIVITE
	Master	SSP	ISSUL	Nicolas Margas	100%	01.02.2026

I. PARTICIPATION A L'ENSEIGNEMENT (34%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Soutien à l'enseignement « <i>Education Physique et apprentissages en milieu scolaire</i> », cours-séminaire, évaluation en contrôle continu 6 crédits de MA	12	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
2.	Soutien à l'enseignement « <i>Interventions et gestion des apprenants dans les activités physiques et sportives</i> » cours-séminaire, évaluation sur document à rendre 6 crédits de MA	12	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
3.	Participation à la surveillance et à la correction d'examens d'autres enseignements de la filière, etc.	5	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire
4.	Formation pédagogique	2	Selon l'offre de soutien du CSE, à effectuer de préférence les 2 premières années de l'assistanat (200 h max)
5.	Aide au suivi de l'avancement des mémoires	3	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire

II. TRAVAUX DE RECHERCHE PERSONNELS (50%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	TRAVAIL DE THESE (45%)	45	Les activités liées à la valorisation de la thèse comme la participation à des colloques ou l'écriture d'articles y sont incluses
2.	FORMATION DOCTORALE	5	

III. TRAVAUX DE RECHERCHE PARTAGÉS (16%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Participation aux activités scientifiques de l'OBSEF	5	Organisation de séminaires, Journées d'études ou colloques, gestion de sites web
2.	Participation aux activités collectives de recherche	11	Récoltes ou analyses de données, rédaction d'articles ou de communications en collaboration, etc.
3.	Autre (préciser) :		

IV. AUTRES ACTIVITÉS (0%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS

V. HEURES DE PRESENCE

Si nécessaire, indiquer les plages horaires pendant lesquelles la présence est requise (réception étudiants, expérimentations, etc.). La présence est requise durant les sessions d'examen.

NB : les assistant·e·s sont prié·e·s de se référer au Règlement sur les assistants en ce qui concerne leur statut (heures de travail, vacances, congé, etc.) et au chapitre IX du Règlement de Faculté pour le doctorat, ainsi qu'aux directives ad hoc

Signature Assistant·e Date	Signature Directeur / Directrice de thèse Date	Visa Direction Institut Date	Visa Décanat Date

- Le cahier des charges est établi conformément à l'article 9 (ou 10 si 1^{er}e assistant·e) du Règlement sur les assistants. Le total des points I à IV est égal au taux d'activité.